

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET
DU

16 - 05 - 2000
matin

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkorting en bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET – C 199

QUESTIONS

– de M. **Bruno Van Grootenbrulle** au ministre des Finances sur la formation du personnel (n° 1806)

Orateurs : **Bruno Van Grootenbrulle** et **Didier Reynders**, ministre des Finances 5

– de Mme **Joke Schauvliege** au ministre des Finances sur le recouvrement des créances non fiscales et des amendes pénales (n° 1811)

Orateurs : **Joke Schauvliege** et **Didier Reynders**, ministre des Finances 6

COMMISSION
DES FINANCES
ET DU BUDGET

RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 16 MAI 2000

MATIN

PRÉSIDENCE :

M. Olivier MAINGAIN

La séance est ouverte à 10 h 13.

QUESTIONS

FORMATION DU PERSONNEL

Question de M. Bruno Van Grootenbrulle au ministre des Finances sur "la formation du personnel du ministère des Finances" (n° 1806)

M. Bruno Van Grootenbrulle (PS) : Vous avez rencontré le personnel de votre administration et, à cette occasion, vous avez parlé de la formation. Vos propos ont provoqué des interprétations diverses au sein des centres de formation professionnelle, ce qui m'amène à vous poser ces questions :

La formation reste-t-elle une priorité ? Les moyens sont-ils suffisants ? Le cadre des centres de formation sera-t-il revu à la hausse ou sera-t-il fait appel à des enseignants "occasionnels" ? Auront-ils un statut spécifique ?

Les centres de formation seront-ils démantelés et la formation sera-t-elle assurée par les centres de contrôle ?

Ne faudrait-il pas assurer aux fonctionnaires-enseignants une carrière plane ou leur garantir ce qu'on appelle l'assimilation ?

M. Didier Reynders, ministre (*en français*) : La formation reste une priorité. Le département a organisé 7.800 jours de cours par an, en moyenne.

En 1999, 1.036 statutaires ont été recrutés et ont reçu une formation.

En 2000, les efforts seront poursuivis. Il n'existe aucun projet visant à supprimer les centres de formation. De plus, il ne faut pas perdre de vue le rôle important joué par les supérieurs hiérarchiques.

La possibilité d'une carrière plus large pour les enseignants peut être envisagée, mais un des atouts majeurs est de combiner la connaissance théorique et l'expérience pratique.

J'ai communiqué, lors d'une rencontre avec le personnel à Liège, ces mêmes informations. Un de mes interlocuteurs, malheureusement, ne voulait pas entendre mes

réponses et ne jurait que par les informations qu'"on" lui avait transmises.

Je confirme le maintien et le renforcement des centres de formation. Nous aurons à former de plus en plus, même des personnes qualifiées. Il faut trouver un équilibre entre ceux qui font carrière et ceux qui viennent apporter leurs services.

Il va falloir s'habituer, au département, au fait que ce soit le ministre qui donne les orientations.

Je ne peux pas empêcher les rumeurs.

Les visites permettent de donner des réponses différentes suivant les services visités, différents à chaque endroit, et aussi de poser des objectifs.

J'ai proposé à mes collègues du gouvernement de venir à l'une ou l'autre des visites, notamment en Région bruxelloise.

M. Bruno Van Grootenbrulle (PS) : Je remercie le ministre pour la clarté de sa réponse.

Le président : L'incident est clos.

RECouvreMENT DES CRÉANCES NON FISCALES ET DES AMENDES PÉNALES

Question de Mme Joke Schauvliege au ministre des Finances sur "le recouvrement des créances non fiscales et des amendes pénales" (n° 1811)

Mme Joke Schauvliege (CVP) : En 1998, la Cour des comptes a procédé à une étude sur la capacité de recouvrement de l'Administration des domaines, qui est chargée du recouvrement des créances non fiscales et des amendes pénales.

Cette étude a débouché sur trois constatations importantes : les documents de base ne sont pas complets, la procédure de recouvrement est bancal, notamment en raison d'un manque d'effectifs, et la décentralisation administrative devrait être assortie d'une procédure de contrôle renforcée.

Le ministre avait promis un plan et des mesures. Qu'en est-il ?

M. Didier Reynders, ministre (*en néerlandais*) : Nous avons déjà discuté de ce problème en sous-commission des Finances.

Mon administration a élaboré un plan comportant des mesures concrètes qui tiennent compte des recommandations de la Cour des comptes.

Certaines mesures simples ont déjà été mises en oeuvre.

Les efforts principalement portent sur l'informatisation de tous les bureaux. Au niveau de la comptabilité, l'analyse a été clôturée et l'informatisation est en cours. Une fois l'informatisation menée à bien, il sera possible de vérifier quotidiennement la comptabilité.

Cette phase comporte la mise au point de modèles informatiques et l'élaboration de manuels destinés au personnel concerné. La cellule Automatisation de mon administration s'est engagée à achever cette phase le plus rapidement possible.

Au cours de la phase finale, les fichiers automatisés seront adaptés à la comptabilité automatisée. Par la suite, les droits établis seront comparés aux droits réellement perçus. Cette phase devrait se terminer dans le courant de l'année prochaine.

Le 19 avril dernier, la Cour des comptes a publié une nouvelle analyse, qui pourrait faire l'objet d'un débat en sous-commission, sous la présidence de M. Tavernier.

Mme Joke Schauvliege (CVP) : A la demande de la Cour des comptes, le ministre s'est donc engagé à obtenir des résultats dans un délai de deux ans, compte tenu de l'urgence.

M. Didier Reynders, ministre (*en néerlandais*) : C'est en tout cas ce que j'ai demandé à mon administration, dont je vous transmettrai la réponse écrite.

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Nous poursuivrons donc cette discussion en sous-commission.

Le président : L'incident est clos.

– La réunion publique est levée à 10 h 28.